

N° 4648. CONVENTION (N° 105) CONCERNANT L'ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1957¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

4 janvier 1994

HONGRIE

(Avec effet au 4 janvier 1995.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 320, p. 291; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 4 à 20, ainsi que l'annexe A des volumes 1302, 1348, 1372, 1417, 1444, 1562, 1573, 1653, 1669 et 1722.